

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 mars à 19 H

Le Conseil Municipal de la commune de Chantemerle-Lès-Grignan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Jean-Luc, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : la majorité des membres en exercice

Absent excusé : ARTAUD Frédéric (Procuration à NARDINI Gaelle)

Gaelle NARDINI a été élue secrétaire.

Objet : Création de poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification préalable à la nomination se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

-la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe permanent à temps non complet à compter du 1^{er} février 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Que la suppression du poste d'adjoint administratif de 2eme classe à temps non complet interviendra dans un second temps après avis du comité technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} février 2024 un emploi d'adjoint administratif principal de 1ere classe à temps non complet

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants

AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent

CHARGE l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

M. Le Maire

